

REPUBLIQUE FRANCAISE
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'AVIATION CIVILE

Edition du BUREAU VERITAS
Organisme délégué

Fiche n° 79

Avions

GARDAN GY-80-150
GY-80-160
GY-80-150 D
GY-80-160 D
GY-80-180

Édition n° 7
Avril 1979
Nombre de pages : 7

FICHE DE NAVIGABILITE N° 79

Avions : Marque : GARDAN
Types : GY-80-150
GY-80-160
GY-80-150 D
GY-80-160 D
GY-80-180

Constructeur autorisé : SUD-AVIATION - PARIS

Certificat de navigabilité normal

(Privé

Mentions d'emploi (Travail aérien

(Transport public de passagers 3 (1)

(Arrêté du 6 Septembre 1967)

Type GY-80-150 : Certificat de type n° 26 délivré le 2/5/63

Type GY-80-160 : Extension de type n° 26/1 le 2/5/63

Valable pour appareils n° 03 - 04 - 05 - 1 - 2 - 3 - etc.

Type GY-80-150 D : Extension de type n° 26/3 le 3/11/65

Type GY-80-160 D : Extension de type n° 26/3 le 3/11/65

Valable pour appareils à partir du n° 126

Type GY-80-180 : Extension de type n° 26/2 le 13/5/65

Valable pour appareils n° 06 et 07, et à partir du n° 107

Base de certification : Règlement AIR 2052 - Edition n° 1 du 16/11/59
y compris amendements au 25/2/61

(1) Sous réserve du montage d'équipements de radio-communication et
radio-navigation approuvés.

0 - DESCRIPTION DES AVIONS

Avion quadriplace, monoplan à ailes basses
 Train d'atterrissage tricycle escamotable
 Monomoteur de construction entièrement métallique

Type : GY.80.150 équipé du moteur Lycoming O.320 A
 " GY.80.160 équipé du moteur Lycoming O.320 B
 " GY.80.150 D équipé du moteur Lycoming O.320 E suspension dynafocale
 " GY.80.160 D équipé du moteur Lycoming O.320 D " "
 " GY.80.180 équipé du moteur Lycoming O.360 A

1 - DOMAINE DE CERTIFICATION - Catégorie Normale

1-1- Vitesses limites (vitesse air)

Vne (vitesse à ne jamais dépasser) : 310 km/h
 Vno (vitesse maximum d'utilisation normale) : 235 km/h
 Vc (vitesse de calcul en croisière) : 235 km/h
 Vp (vitesse de manoeuvre) : 215 km/h
 Vfe (vitesse limite volets sortis) : 180 km/h

1-2- Facteurs de charges limites de calcul

(à la masse maximale de : 1.150 kg)

$N = + 3,8$ et $n = - 1,9$ (hypersustentateurs escamotés)

1-3- Masses et centrage

Mise à niveau : Encadrement de bas de portière horizontal.

Référence de centrage : Bord d'attaque de voilure entre saumon et cassure réservoir. Longueur du segment de référence : 1,39 m.

Limite de centrage en charge :

- Limite AV :

à 835 kg et au-dessous :

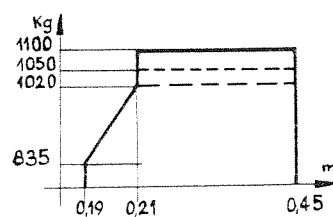
à 1020 kg et au-dessus :

à 1100 kg et au-dessus :

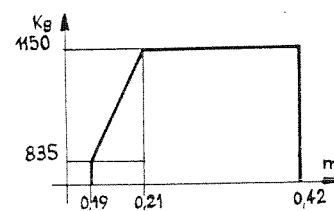
(variation linéaire entre les valeurs)

- Limite AR :

Tous modèles sauf GY.80.180	GY.80 180
+ 0,19	+ 0,19
+ 0,21	+ 0,21
	+ 0,21
+ 0,45	+ 0,42



GY 80 - 150
- 160



GY 80 - 180

Masse maximale autorisée (décollage et atterrissage) :

GY.80.150 et 150 D - hélice Sensenich M 74 DM 61 :	1020 kg
GY.80.150 et 150 D - hélice Hartzell HC A2 XL1 ou HC 82 XL1 :	1020 kg
GY.80.160 et 160 D - hélice Sensenich M 74 DM 61 :	1050 kg
GY.80.160 et 160 D - hélice Sensenich M 74 DM 63 :	1020 kg
GY.80.160 et 160 D - hélice Hartzell HC A2 XL1 ou HC 82 XL1 :	1100 kg
GY.80.160 D - hélice Hartzell HC-C2 YL - 1 B :	1100 kg

Limitations moteur : maxi continu : 2.700 tr/mn 160 HP (162 CV)
 Pression huile minimum : 4,35 kg/cm²
 Température huile normale : 75° C
 maxi : 118° C
 Pression essence minimum : 35 g/cm²

2-1-3- Nombre : 1 Marque : Lycoming Type : 0.360.A

Carburant : essence aviation, indice octane minimum : 91/96

Huile : qualité SAE 50 (été) SAE 30 (hiver)

Limitations moteur : maxi continu : 2.700 tr/mn 180 HP (183 CV)

Pression d'huile minimum : 4,35 kg/cm²

Température huile maxi : 118° C

Pression essence minimum : 35 g/cm²

2-2- Hélices - (version 150 HP et version 160 HP)

Marques	Modèle	Régime minimum point fixe plein gaz au sol (tr/mn)
Hartzell	Ensemble n° HC A2.XL1 ou HC 82 XL1 Pales n° 7636 D-4 Ø 1,83 m. Calage mini : 12° à 0,76 m. Régulateur HARTZELL B 4-1 (cf. prop. specif. p 908-note 3)	2.200 tr/mn (150 HP) 2.300 tr/mn (160 HP)
Sensenich	M 74 DM 61 (61") Ø 1,88 m. ou ou (version 160 seulement)	
Sensenich	M 74 DM 63 (63") Ø 1,88 m. ou (version 160 seulement)	2.150 tr/mn
Hartzell	HC-C2 YL - 1 B Pales n° 7663-4 Ø 1,83 m. Calage mini : 12° à 0,7 R Régulateur : Hartzell F.4.4.	

Hélices - (version 180 HP)

Sensenich	M 76 E M M 62 Ø 1,93 m. (ou 76 EM 8-0-62) M 76 E M M 64 Ø 1,93 m. (ou 76 EM 8-0-64)	2.300 tr/mn 2.250 tr/mn
Hartzell	HC C2.YK-1 B Pales n° 7666 A-2 Ø 1,88 m. Calage mini : 13° à 0,7 R Régulateur : Hartzell F.4-4.	Eviter le fonctionnement continu entre 2.000 tr/mn et 2.250 tr/mn.

2-3- Réservoirs de carburant

2 réservoirs de voilure : Capacité unitaire (55 l. avions 03, 04, 05, 1 à 10
(80 l. avions 11, 12 etc..)

1 réservoir AR de fuselage : Capacité unitaire : 42 l.

Capacité unitaire utilisable : 40 l.

Les deux derniers litres ne permettent pas d'alimenter le moteur dans toutes les attitudes de vol.

Jaugeurs - Tableau d'étalonnage (rés. principaux et supplémentaires)

Indication jaugeur v	Quantité réelle en litres		
	AV (55 l.)	AV (80 l.)	AR
0	1	2	2
1/4	11	15	12
1/2	25	35	21
3/4	38	55	28
1/1	50	75	34
plein	55	80	42

2-4- Réservoirs de lubrifiant : 7,6 l. dans carter moteur

2-5- Equipements et dispositifs spéciaux

Avertisseurs de décrochage

Safe flight type 164

3 - LIMITATIONS

3-0- Cet appareil doit être utilisé comme appareil de catégorie normale en accord avec la fiche de navigabilité. Toute manoeuvre acrobatique volontaire, y compris la vrille est interdite.

3-1- Vitesses limites (vitesses indiquées) :

Vitesse à ne jamais dépasser Vne : 310 km/h

Vitesse maximum d'utilisation normale Vno : 235 km/h

Vitesse de décrochage volets rentrés, vol rectiligne :

- à la masse de 1.020 kg : 98 km/h

- à la masse de 1.150 kg : 112 km/h

Vitesse de décrochage volets rentrés en virage à 30° :

- à la masse de 1.020 kg : 106 km/h

- à la masse de 1.150 kg : 123 km/h

Vitesse de décrochage train et volets sortis, vol rectiligne :

- à la masse de 1.020 kg : 89 km/h

- à la masse de 1.150 kg : 98 km/h

Vitesse maximum train et volets sortis : 180 km/h

Vent limite plein travers : 35 km/h

(19 kts)

3-2- Consignes de chargement

Voir manuel d'utilisation - placer les personnes les plus lourdes à l'avant.

Bagages de soute : maximum 70 kg. sous réserve du respect des limites de masse et centrage.

3-3- Fumeurs : Interdit de fumer (1) (voir bas page 6)

3-4- Equipage minimum : 1 pilote

4 - DESCRIPTION

Dimensions : Envergure : 9,70 m.
 Longueur : 6,57 m.
 Hauteur : 2,60 m.
 Surface portante : 13 m².

Train d'atterrissage : Voie : 1,60 m.

Roue principale pneumatique 380 × 150 (pression de gonflage : 2 kg
 Roue avant pneumatique 380 × 150 (pression de gonflage : 1,8 kg

Débattement des gouvernes	Tolérances
Profondeur :	13° vers le haut + 1° 9° vers le bas - 1°
Ailerons (2)	20° vers le haut + 0° - 1° 20° vers le bas + 0° - 1°
Anti-tab de profondeur automatique :	13° vers le haut + 1° 9° vers le bas - 1°
Anti-tab de profondeur commandé :	6°40 vers le bas + 0°30 3°20 vers le haut - 0°30
Direction :	28° à gauche + 2° - 1° 28° à droite + 2° - 1°
Volets hypersustentateurs :	19° + 0° - 2°

5 - UTILISATION

Vitesse indiquée pour vitesse ascensionnelle maximum :

- avion à hélice Hartzell (150 HP et 160 HP) : Vi 140 km/h
- avion à hélice Sensenich 61" et 63" (150 HP et 160 HP) : Vi 130 km/h
- avion à hélice Hartzell ou Sensenich (180 HP) : Vi 150 km/h

Vitesse de montée recommandée : Vi 150 km/h
 Vitesse recommandée pour les manoeuvres du train : Vi 150 km/h
 Vitesse recommandée pour les évolutions d'atterrissage
 (volets braqués) : Vi 125 km/h

Consigne d'utilisation des réservoirs

Remplissage : pas de limitation pour les avions 03, 04, 05, 1 à 10
 pas de limitation pour les avions 11, 12, etc..
 sauf dans le cas d'utilisation du réservoir AR :
respecter les limitations de masse et centrage au décollage.

Epuisement : en version 3 réservoirs :

- décollage et montée sur les réservoirs AV
 (20 l. par réservoir minimum).
- conserver dans le réservoir AR 25 l. d'essence à utiliser pour
 la fin du voyage et l'atterrissage lorsque la consommation es-
 timée pour le vol est supérieure à la quantité contenue au dé-
 collage dans chacun des réservoirs AV.

6 - DOCUMENTS APPROUVES : Manuel d'utilisation

- (1) Les matériaux de garnissage ne satisfont pas entièrement aux exigences du règlement français. Ils répondent aux normes américaines (CAR 4 b-075 c). L'autorisation de fumer peut donc être accordée au regard de ce règlement sous réserve du montage de cendriers.
- (2) Calage neutre des ailerons : 2°45 à nervure 10.